

Analyse de l'état existant

1. L'ENVIRONNEMENT NATUREL

1.1 SITUATION



Gevingey se trouve à :

- ⇒ 6.5 km de LONS LE SAUNIER - Préfecture
- ⇒ 16 km de COUSANCE
- ⇒ 28 Km de SAINT-AMOUR

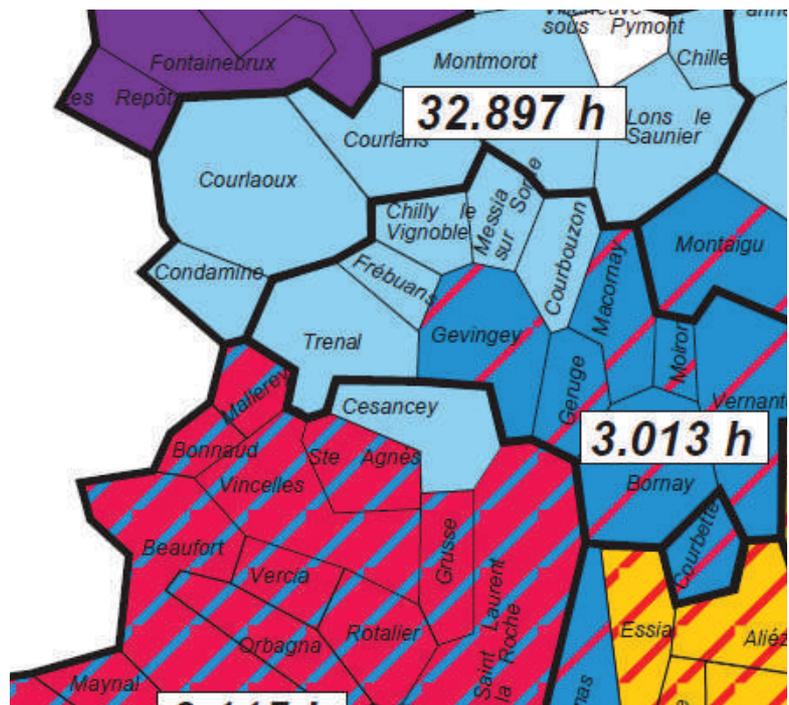
Elle est bordée par les communes suivantes :

- TRENAL

- FREBUANS
- CHILLY LE VIGNOLE
- MESSIA SUR SORNE
- COURBOUZON
- GERUGE
- SAINT LAURENT LA ROCHE
- CESANCEY

Elle appartient :

- au canton de Lons le Saunier Sud
- à l'arrondissement de Lons le Saunier,
- à la communauté de communes du Val de Sorne
- au Pays Lédonien



1.2 CLIMAT

Le climat local est du type "tempéré de transition" car tributaire d'influences

- **océaniques** apportant de fréquentes et abondantes perturbations (1169 mm/an), des vents d'Ouest et de Sud-Ouest et une température douce (printemps et automne) avec une moyenne annuelle de 10.7°C
- **continentales** car éloigné de la régulation thermique de l'océan, avec des contrastes de saisons assez marqués. Les enneigements sont peu marqués.
- **montagnardes** du fait de la proximité du massif jurassien et de ses conditions climatiques généralement rudes

1.3 MILIEUX PHYSIQUES

1.3.1 Morphologie structurale et relief

La commune de Gevingey se trouve sur la zone de contact Jura / Bresse.



En schématisant, la partie de territoire située à l'Ouest de la RD 1083 appartient à la dépression bressane, qui est une zone effondrée qui s'est remplie entre le pliocène (tertiaire) et le quaternaire d'où l'appellation plio-quaternaire des matériaux qu'on y trouve, essentiellement argilo-sableux, où dominant ici les faciès argileux.

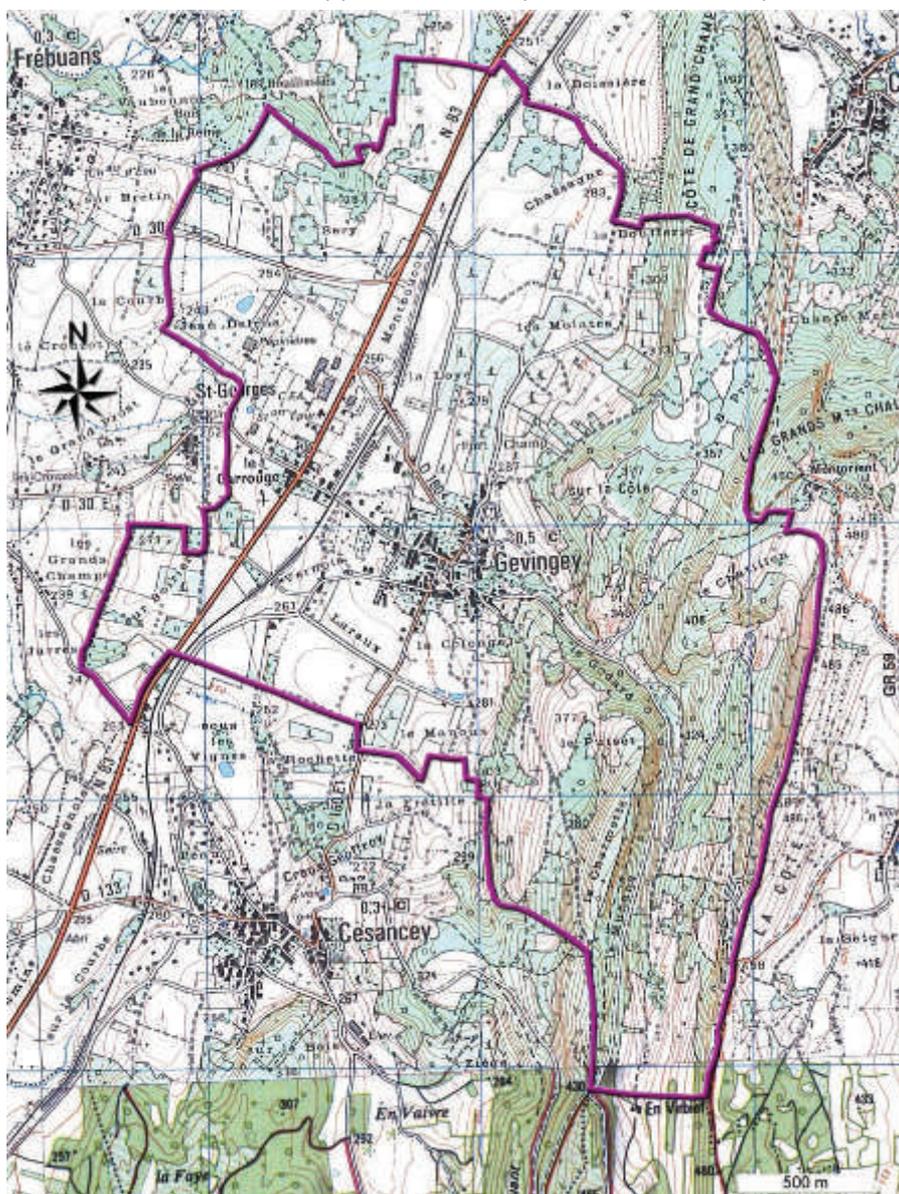
La partie où se trouve le cœur du village entre la RD 1083 et les coteaux est appelée bordure Jura-Bresse, c'est la zone de contact entre les deux formations, le relief y est faiblement marqué.

La bordure du jura marque la transition avec le Jura externe* au relief marqué. La zone dite des lanières (Petite Montagne) est caractérisée par une succession de structures étroites allongées dans le sens NE / SO. C'est la première d'une succession de marches et plateaux amenant au Jura Interne et au Haut-Jura.

*Le Jura externe correspond au jura des plateaux (premier et second plateau) le Jura interne correspond au Jura plissé (Haut-Jura)

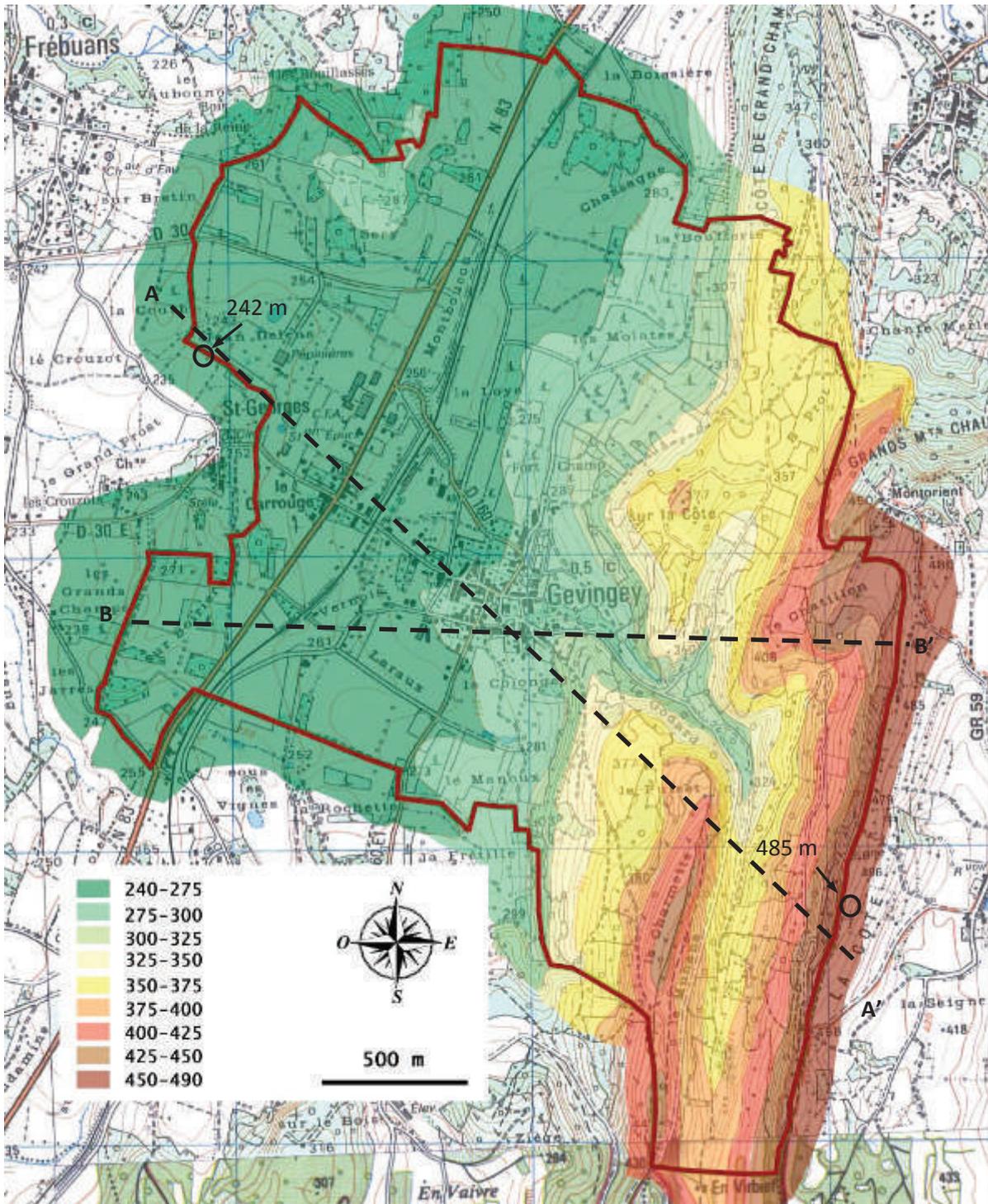
Cette division du territoire est mise en évidence par la carte du relief.

- la partie plane et non boisée à l'ouest,
- les reliefs à l'Est, un peu plus boisés, orientés Nord-Sud



Le point bas de la commune se trouve au Nord du hameau de Saint Georges (sur la partie Ouest de la commune) à

une altitude d'environ 242 m. Le point haut se trouve au lieu-dit « La Côte » à l'extrémité Sud-Est de la commune à 485 m d'altitude.



1.3.2 Lithologie

La commune repose sur des substrats d'âge et de nature très variés.

Quaternaire

Alluvions quaternaires indifférenciées (Fy-z)

Cette formation correspond à des dépôts de graviers, de sables et de limons, plus ou moins anciens de la plaine de la basse plaine de la Seille et de la Vallière.

Argiles à chailles (Rs)

Cette formation affleure sur toute la moitié ouest du territoire communal, l'essentiel du village repose dessus. C'est une formation superficielle (qui peut tout d même atteindre 5 m d'épaisseur), essentiellement composées d'argiles.

Secondaire (il n'y a pas de formations du tertiaire sur la commune)

Les formations du secondaire sont recouvertes par les argiles à chaille au niveau du village et affleurent à l'est sur les reliefs jurassiens.

Jurassique

Toarcien terminal-Aalénien-Bajocien inférieur (Jo)

Oolites ferrugineuses, calcaires à cancellophycus, calcaires à silex, marnes et calcaires argileux

Domérien (I6)

Marnes et calcaires argilo-gréseux englobant deux couches : au niveau inférieur, 30 m de marnes, et au-dessus, des calcaires argilo-gréseux de 10 m d'épaisseur.

Toarcien (I7-8)

Formation comprenant à la fois: des « schistes cartons » composés de marnes, de bancs calcaires et de silts argileux ; des marnes de Rosnay, qui sont des marnes bleues ; des « couches de l'Etoile », marnes avec bancs de calcaires argileux et sableux.

Bajocien supérieur (J1d)

Calcaires oolithiques (30 à 40m)

Bathonien (J2)

Calcaires essentiellement oolithiques, mais aussi calcaires argileux à oncolites, calcaires fins, ou graveleux

Oxfordien inférieur (J4)

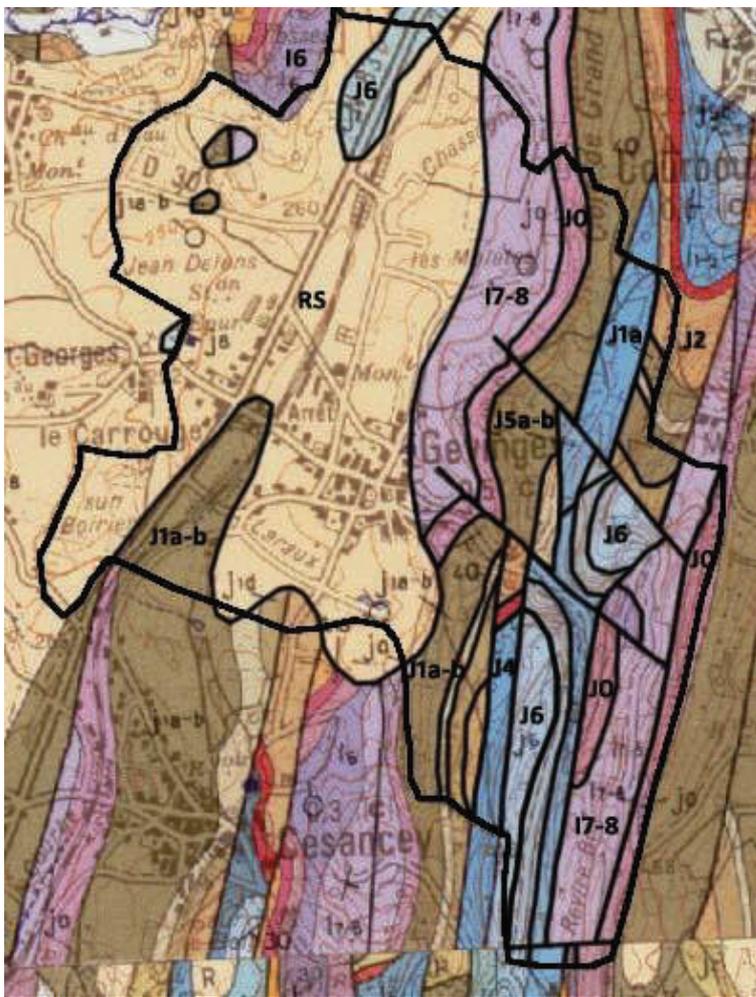
Marnes noires à Ammonites pyriteuses

Oxfordien moyen (J5)

Alternance de calcaires argileux et de marnes, marno-calcaires noduleux, calcaires fins lités

Oxfordien supérieur (J6)

Essentiellement constitué de calcaires bioclastiques : marnes et calcaires fins à oncolites, calcaires fins



1.3.3 Hydrogéologie et hydrologie

La partie Est de la commune et son prolongement à l'intérieur du massif jurassien, est constituée de bandes étroites de calcaires fissurés surplombant des marnes triasiques imperméables. Le calcaire fissuré favorise l'apparition d'un réseau karstique où l'eau s'infiltré et circule assez rapidement. Au contact du niveau marneux du trias (couche imperméable), apparaissent des résurgences et des sources. Ce système hydrique est extrêmement vulnérable aux pollutions, la roche fissurée laissant s'infiltrer l'eau de façon très rapide et ne pouvant assumer de réelle fonction d'autoépuration.

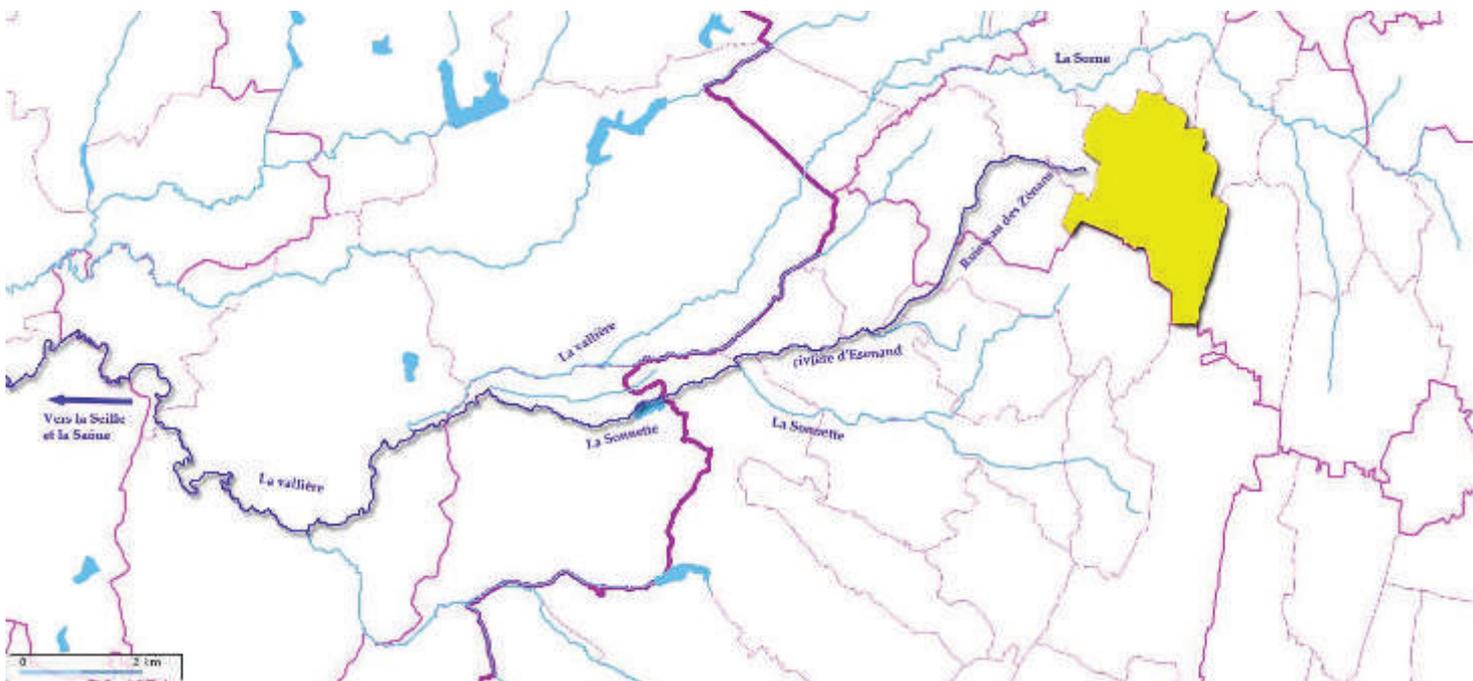
Pour ce qui est de l'Ouest du territoire, on note que :

- les formations plio-quaternaires de Bresse à alternance de marnes et de Sables, et les argiles à chailles sont relativement peu perméables. L'eau s'écoule donc à faible profondeur dans les fonds de vallon, puis dans les ruisseaux et fossés ;

- les formations quaternaires alluvionnaires, en limite Ouest de la commune, peuvent constituer des ressources en eau de bonne qualité, mais trop petites pour être exploitées. La nappe ainsi formée conflue avec celles de la Sonnette et de la Vallière et pourrait avoir des connexions avec celle de la Sorne.

Ces nappes sont exploitées en tant que réservoir d'eau potable (captage de Bonnaud), il est donc d'autant plus important de préserver la qualité de cet aquifère et en particulier de limiter les rejets domestiques et agricoles.

Les cours d'eau de la commune rejoignent la Saône via le ruisseau d'Esenand, la Sonnette, la Vallière et la Seille.



Le territoire communal peut être divisé en sous bassins-versants :

- le sous-bassin versant de la Sorne, qui reçoit les eaux du Nord de la commune,
- le sous-bassin versant du ruisseau des Zénans, qui prend sa source en limite communale Ouest, à Saint Georges, et qui recueille la majeure partie des eaux de la commune.

Le territoire communal est traversé d'Est en ouest par le ruisseau du Revirebief. Il prend sa source au niveau de la limite communale avec Saint Laurent la Roche, au lieu-dit en Virbief. Il provient d'une résurgence karstique de l'Est de la commune, Il s'écoule dans un premier temps dans un vallon étroit en direction du nord puis il bifurque au nord-ouest pour traverser le village de Gevingey. Une petite portion est souterraine dans la partie Est du village. Le ruisseau s'écoule ensuite au nord de la partie ancienne du village, parmi des zones urbanisées plus récentes. Après avoir franchi la voie ferrée, le ruisseau circule sous un bâtiment privé puis retrouve un cheminement aérien. Il se jette dans le ruisseau des Zénans à l'Ouest du territoire communal.

Le ruisseau est sensible aux épisodes pluvieux, les eaux peuvent monter rapidement. Il peut être sujet à des débordements de courte durée. Le débit de crue n'est pas connu. Les zones sensibles se situent :

- au niveau du passage en souterrain en haut du village.
- entre la voie ferrée et la rue de la gare,
- au niveau du passage sous le bâtiment en aval de la voie ferrée.

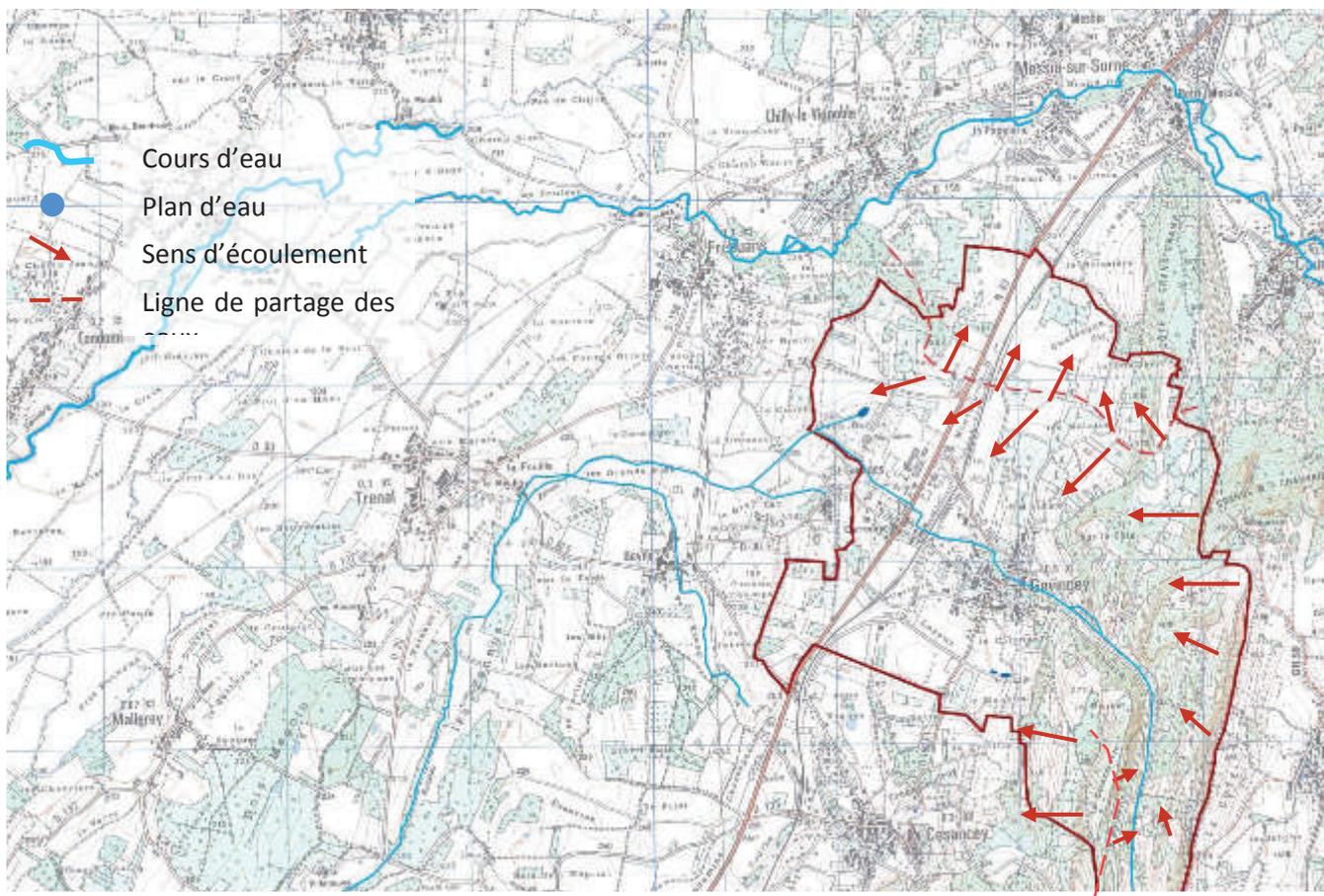
Qualité des eaux :

La station d'épuration de Gevingey est raccordée au ruisseau. Des analyses physico-chimiques ont été réalisées en 2009 en aval du point de rejet. Elles montrent une forte altération de la qualité de l'eau par rapport à ce qui peut être attendu pour un cours d'eau de tête de bassin.

Excès de matières azotées et phosphatées – très faible oxygénation, température anormalement élevée... autant d'indicateurs qui désignent une pollution par rejets d'eaux domestiques insuffisamment épurées.

La station d'épuration, très ancienne doit être remplacée par un système plus performant.

Par ailleurs on peut observer à la sortie du parc de la commune une eau de faible qualité apparente et fortement chargée en effluents. Cela laisse penser qu'il existe des rejets d'eaux usées dans la partie souterraine du cours d'eau.



1.4 RISQUES NATURELS

Les risques naturels sont de plusieurs ordres :

1.4.1 Sismiques :

Depuis le 1^{er} mai 2011, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. D'après ce zonage, la commune se situe en zone de **sismicité 3 (modérée)** : les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

1.4.2 Inondation :

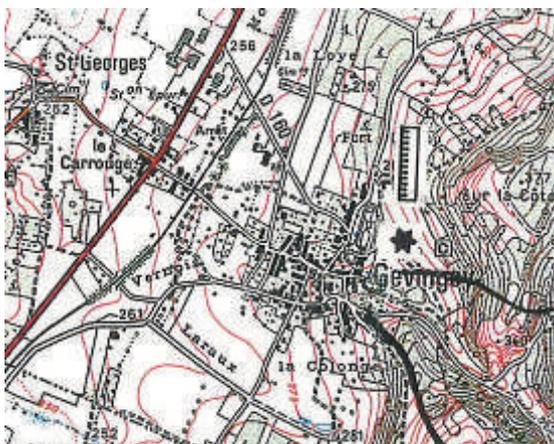
Comme cela a été évoqué précédemment il existe plusieurs zones sensibles aux abords du village. Deux sont dues à des passages souterrains :

Net rétrécissement du lit mineur du ruisseau pour le passage sous un bâtiment en aval à l'ouest de la voie ferrée.

Il existe une zone possible d'expansion entre la voie ferrée et la rue de la gare. Il n'y a pas de phénomènes connus ou mémorisés de débordement.

Risque en cas d'embâcles pour la partie située en haut du village.

Un projet de bassin de rétention au-dessus du village, en partenariat avec la communauté de communes doit permettre de remédier à tout risque futur d'inondation.



Une étude Ipeau, menée dans le cadre du programme de prévention contre les inondations liées au ruissellement pluvial et aux crues torrentielles, a repéré cette zone (*) comme zone sensible.

1.4.3 Mouvements de terrain :

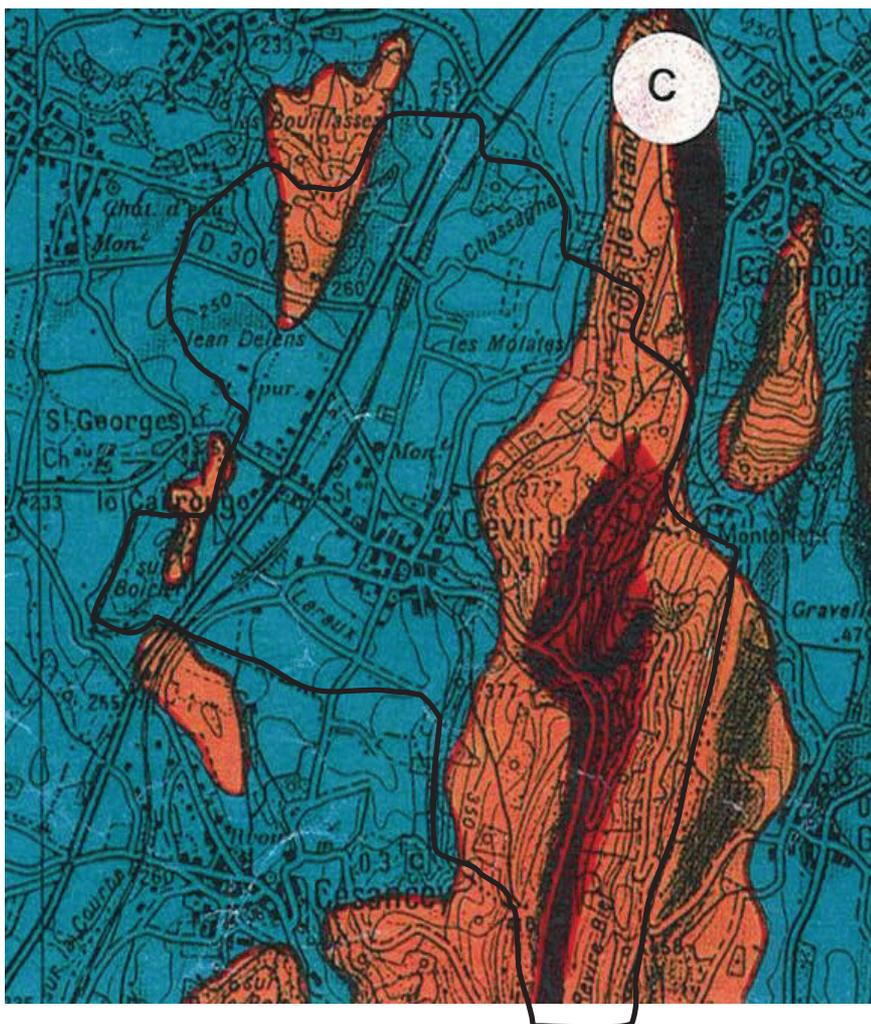
Les risques de mouvement de terrains se répartissent en 3 types principaux :

- Les éboulements rocheux : ils se produisent au pied des falaises les secteurs à risque sont facilement identifiables. Le détachement de blocs rocheux peut parfois générer des risques à une certaine distance même de la source des blocs.
- Les effondrements en terrain karstique. Ce sont des phénomènes rares et imprévisibles. Ils sont dus à la dissolution, sous la surface, du calcaire.
- Les glissements de terrain qui s'expliquent généralement par la nature marneuse du substrat dans un contexte de pente prononcée.

L'Atlas des Risques Géologiques dans le Jura réalisé par le BRDA (Bureau des Recherches sur le Développement Agricole), identifie les zones présentant des risques majeurs (rouge), des risques maîtrisables (jaune), des risques négligeables (vert).

-  Zone 1 – secteur de risques majeurs / constructions impossibles.
-  Zone 2 – secteur de risques maîtrisables / constructions et aménagements doivent être soumis à des conditions spéciales selon étude géotechnique préalable.
-  Zone 3 – secteur de risques négligeables / constructions possibles pouvant ponctuellement nécessiter un avis géotechnique.

Les secteurs de risques majeurs sont localisés sur une bande de relief orientée Nord-Sud, sur la partie Est de la commune. Ils correspondent aux reliefs les plus prononcés, et sont des espaces non construits.



Il y a trois secteurs de risques maîtrisables :

- au nord-ouest de la commune, à l'Ouest de la RD1083, et au Nord de la RD30. Le secteur se poursuit sur la commune de Chilly le Vignoble.
- Sur la partie Ouest de la commune, au lieu-dit en Carrouge, et qui se prolonge sur Saint Georges.
- Sur toute la partie Est de la commune, qui représente presque la moitié de la superficie de Gevingey. Cette zone correspond au relief et englobe le secteur de risques majeurs.

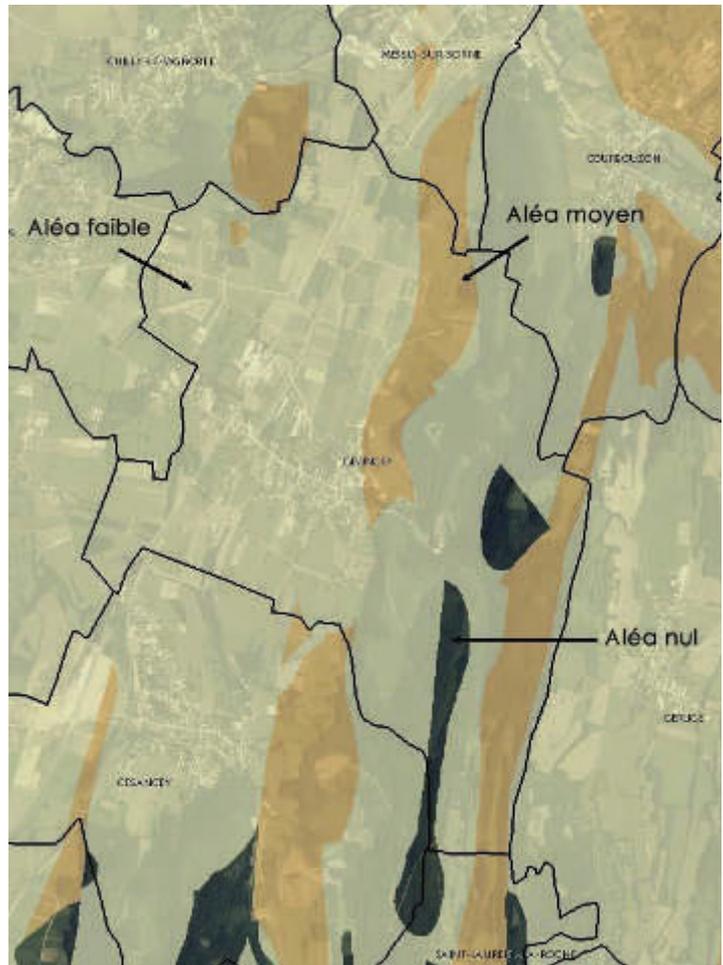
Aucune construction ne semble avoir été bâtie dans une zone à risque.



1.4.4 Aléa retrait-gonflement des argiles

Les phénomènes de retrait-gonflement sont dus pour l'essentiel à des variations de volume de formations argileuses sous l'effet de l'évolution de leur teneur en eau. Ces variations se traduisent par des mouvements différentiels de terrain, susceptibles de provoquer des désordres au niveau du bâti.

L'aléa est jugé « faible » par le BRGM sur l'essentiel du territoire communal. Une frange d'aléa jugé moyen borde le village à l'ouest et concerne essentiellement le parc du château et quelques constructions au sud.



1.4.5 Arrêtés de catastrophe naturelle

La commune a fait l'objet de plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle :

Nature de l'évènement	Date de l'évènement	Date de l'arrêté
Inondations et coulées de boue	16/05/1983	21/06/1983
Inondations et coulées de boue	27/08/1993	02/02/1994
Inondations et coulées de boue	24-26/10/1999	28/01/2000
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25-29/12/1999	29/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003 à 30/09/2003	27/05/2005

1.5 OCCUPATION DES SOLS ET MILIEUX NATURELS

La commune de GEVINGEY a une superficie de 590 ha dont 219 ha étaient recensés comme Surface Agricole Utile en 2000 (source RGA 2000).

Pour faciliter l'analyse, on peut différencier les milieux naturels rencontrés sur la commune selon deux grands groupes de formations végétales :

- ⇒ Les groupements arborés,
- ⇒ Les groupements herbacés.

1.5.1 Les groupements arborés

La forêt recouvre une petite partie de la surface communale, 16,4% selon l'inventaire forestier national, soit 91 ha. 37 ha 94a « bénéficient » du régime forestier.

Les boisements occupent les reliefs peu propices à l'activité agricole. Ils marquent nettement le rebord du massif jurassien.

Le couvert forestier a beaucoup évolué au cours des précédentes décennies et continue d'évoluer, gagnant en surface. Ainsi de vastes surfaces de landes et de friches sont amenées à se refermer « définitivement » en l'absence d'intervention humaine pour renverser ce phénomène naturel.

a. Les boisements et massifs forestiers de Gevingey

Sur le territoire communal, ils occupent de manière presque exclusive les reliefs de l'Est, quelques boisements épars dont la surface ne dépasse pas 4 ha par unité, sont disséminés sur le reste de la commune.

La forêt communale, d'une superficie de 50 ha. Elle est en grande partie composée de plantations de pins noirs, créées en 1952. Certaines de ces parcelles ont été coupées dès 1964 pour un retour au pâturage, mais la friche a depuis « repris ses droits ».

La forêt privée occupe quant à elle 40 ha. Elle est plutôt constituée de feuillus. Le Robinier faux acacia a colonisé (ou a été planté - Le robinier faux acacia a été introduit au 18^{ème} s pour fournir du bois d'échalas. Il est indissociable des terroirs viticoles) des surfaces très importantes d'une forêt qui est par ailleurs occupée par des stations de frênaies et de chênaie pubescente. Seules ces deux stations sont un aperçu de ce que devrait être la forêt naturelle (formation climacique).

Dans la partie bressane du territoire on rencontre des formations boisées qui résultent d'un gradient d'humidité croissant des sols.

Le frêne y est l'essence dominante, il est associé à l'aulne glutineux, essence caractéristique des milieux humides.

Seules des petites portions de boisements peuvent être identifiées comme Aulnaie frênaie.

Les autres portions appartiennent à la chênaie charmaie.

L'inventaire complémentaire des zones humides réalisés sur la commune de Gevingey classe le petit massif forestier au Sud-Ouest de Carouge comme bois humide, et une partie du bois au Nord de la commune, à l'est de la voie ferrée comme aulnaie frênaie.

b. Les vergers

On rencontre des vergers un peu partout sur la commune : au milieu ou en périphérie des zones bâties, mais aussi dans les champs et entre les vignes. Ils sont assez nombreux mais plutôt résiduels, peu étendus, et comptent moins d'une dizaine d'arbres - pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers.... Ces arbres fruitiers, présentent un grand intérêt à plusieurs titres :

- Paysager : ils génèrent un paysage semi-ouvert de qualité, qui rappelle souvent des images du passé où les vergers, beaucoup plus répandus qu'aujourd'hui, étaient une vraie richesse. Ils permettent également une meilleure intégration du bâti.
- Ils constituent une niche écologique pour une entomofaune riche et variée (insectes).
- L'avifaune y trouve une nourriture abondante. Les vergers favorisent très largement le maintien d'une petite faune diversifiée aux abords des villages, ce qui participe à la qualité du cadre de vie des habitants tout en permettant de préserver une diversité biologique.

c. Les haies et bosquets

Il y a peu de haies sur le territoire de Gevingey. Elles sont essentiellement réparties sur les prairies au Sud du village où leur impact paysager est assez fort.

La strate arborée est essentiellement composée du frêne, associé au hêtre à l'érable sycomore et à quelques résineux.

La strate arbustive est assez riche : aubépine monogyne, prunelier, cornouiller, fusain d'Europe...

Qu'elles soient linéaires, arbustives ou mixtes, ces formations présentent un intérêt considérable pour la faune, notamment pour le gibier, les oiseaux, les micromammifères et les insectes butineurs. Outre leur intérêt agricole majeur (pare-vent, ombre, maintien des sols, limitation du ruissellement), ces corridors écologiques servent de refuge, de lieu de nourriture et de sites de nidification pour de nombreuses espèces.

d. Les ripisylves

En bordure des ruisseaux apparaît une végétation typique des bords des cours d'eaux, qui constitue un milieu naturel original. Ces milieux sont assez peu répandus sur la commune et ont parfois disparu, c'est le cas manifestement à l'ouest de la RD 1083 le long du Revirebief.

Son faible intérêt sylvicole lui garantit (généralement) un développement dans la durée, qui se caractérise par une importante stratification verticale et une grande diversité horizontale de faciès. En conséquence la forêt ripicole est d'une richesse particulière.

La strate arborescente est dominée par des espèces héliophiles. Le frêne, principale essence présente dans la forêt ripicole, est accompagné du saule blanc, du chêne pédonculé, ou encore de l'érable sycomore. L'aulne glutineux est également bien présent.

La strate arbustive est plus ou moins bien fournie, absente par endroits. Elle se caractérise par une diversité relativement importante. Le cortège arbustif est constitué par l'aubépine monogyne, l'érable champêtre, le chèvrefeuille des bois, le noisetier, le sorbier des oiseleurs.... mais aussi divers saules qui se développent en formant des buissons denses : le saule pourpre, le saule des vanniers, le saule fragile.

1.5.2 Les groupements herbacés

a. Les cultures

Les cultures sont essentiellement présentes à l'Ouest de la voie ferrée, et plus généralement à l'Ouest de la commune où les terres sont les plus profondes et les plus riches. Les espèces généralement cultivées sont le maïs et l'orge. L'utilisation d'herbicides limite considérablement le développement de la flore adventice. Ce groupement présente peu d'intérêt floristique mais il reste assez peu répandu.

b. Les vignes

Les plus grandes parcelles en vigne se situent au Nord-Est de la commune, sur les pentes jurassiennes. Dans ce type de milieu, le développement d'une strate herbacée est accepté, mais est limité en hauteur et en diversité.

Les vignes représentent aujourd'hui un intérêt patrimonial, vestige d'un passé viticole riche.

C. La prairie mésophile¹

Les prairies mésophiles occupent la majeure partie des milieux ouverts de la commune.

Ce sont des milieux assez fortement anthropisés peu originaux du point de vue de leur composition floristique.

Parmi les espèces caractéristiques, on retrouve :

Les trèfles, le pissenlit, le ray-grass, la crénelle, le dactyle aggloméré, le plantain lancéolé, la renoncule âcre, la pâquerette.

On distingue deux types de prairies mésophiles selon l'exploitation agricole qui en est faite :

d. La prairie mésophile pâturée

Le piétinement occasionné par le bétail, l'abroustissement et les refus (plantes toxiques ou trop coriaces) donnent à la végétation un aspect parfois très hétérogène.

Le cortège floristique est assez pauvre et constitué d'espèces banales. En revanche, les taches de refus, les zones piétinées et la proximité des haies permet une diversité faunistique intéressante. Les déjections du bétail alimentent une faune coprophage diversifiée (nombreux scarabées).

e. La prairie de fauche

Les prairies de fauche sont de composition variable suivant les conditions édaphiques et leur gestion (fréquence de la fauche, amendement, ...).

Le cortège floristique peut toutefois, être banalisé par le fauchage. Le taux de recouvrement des graminées est très important. On note la présence d'espèces telles que le dactyle aggloméré, le brome mou, le pâturin des prés, la féтуque des prés.

Certaines prairies sont fauchées puis pâturées. C'est le cas sur les sols les plus fertiles. La composition floristique de ces prairies est des plus banales.

f. La prairie à tendance méso-hygrophile

Localement, à la faveur d'une dépression, à la proximité d'un cours d'eau ou de zones de ruissellement, de résurgence, la composition floristique de la prairie mésophile va évoluer avec la présence d'espèces plus hygrophiles, selon le degré d'hydromorphie et le type d'exploitation du sol.

Les touffes de joncs diffus marquent ces zones plus fraîches. On y rencontre les espèces suivantes : Le jonc aggloméré, le myosotis des marais, la renoncule âcre, le trèfle rampant, l'avoine élevée, ...

Ces formations sont dispersées et assez peu répandues.

Elles ont un rôle de régulation de l'eau, accumulant celle-ci lors des pluies, et la relâchant au fur et à mesure par temps sec.

g. Les landes sèches et pelouses

Ces formations se développent sur des affleurements de roches calcaires et de marnes et sur des versants ensoleillés et bien exposés, dans la partie jurassienne de la commune.

La très faible épaisseur des sols ne permet pas l'épanouissement de prairies ou de pâturages gras.

¹ Mésophile : qui se développe dans des conditions moyennes vis-à-vis du sol et du microclimat.

Trois formations ont été identifiées :

Des pelouses de milieux très secs (à laiche de Haller) sur les sols calcaires les plus superficiels – des pelouses thermophiles sur calcaire (à globulaire commune). Ce sont des formations relativement stables peu susceptibles d'évolution et d'invasion par la végétation ligneuse. Ces formations ne sont présentes que très ponctuellement. La lande sèche (à chlorée perfoliée) est notamment présente sur les affleurements marneux. Elle possède un cortège floristique particulièrement riche au sein duquel se distinguent une diversité importante d'espèces d'orchidées.

L'abandon du pâturage sur les landes conduit à une évolution du milieu : sur les sols les plus profonds, le milieu évolue vers un boisement à chêne pubescent et buis – sur les sols les plus superficiels, se crée un maquis dense où domine très nettement le buis, la colonisation forestière est bloquée (par la superficialité de ces sols) et ces formations sont assez stables. Elles sont assez pauvres en espèces végétales.

Les différents stades d'évolutions se mêlent et ne peuvent être précisément cartographiés. Ces milieux sont très répandus sur la commune (ainsi que sur Cesancey).

1.5.3 Les plans d'eau.

La commune compte deux retenues d'eau stagnante : deux étangs ont été recensés, l'un au Sud Est de la commune, au pied des versants (lieu-dit le Manoux), l'autre au Sud Est du hameau de Saint Georges, au lieu-dit Jean Delens. Le premier est un étang communal aménagé pour la pêche, le second se situe au cœur d'une pépinière de végétaux.

Quelques mares destinées à l'abreuvement du bétail sont aménagées dans les pâtures.

Ces milieux ont une grande importance biologique car ils sont un lieu de vie pour de nombreux batraciens et invertébrés.

1.5.4 La faune

Un inventaire de la faune serait laborieux à réaliser et peu utile. Notons simplement qu'il y a sur la commune une diversité de milieux qui assure une diversité de la faune.

Quelques espèces rares ou menacées sont notées sur la commune.

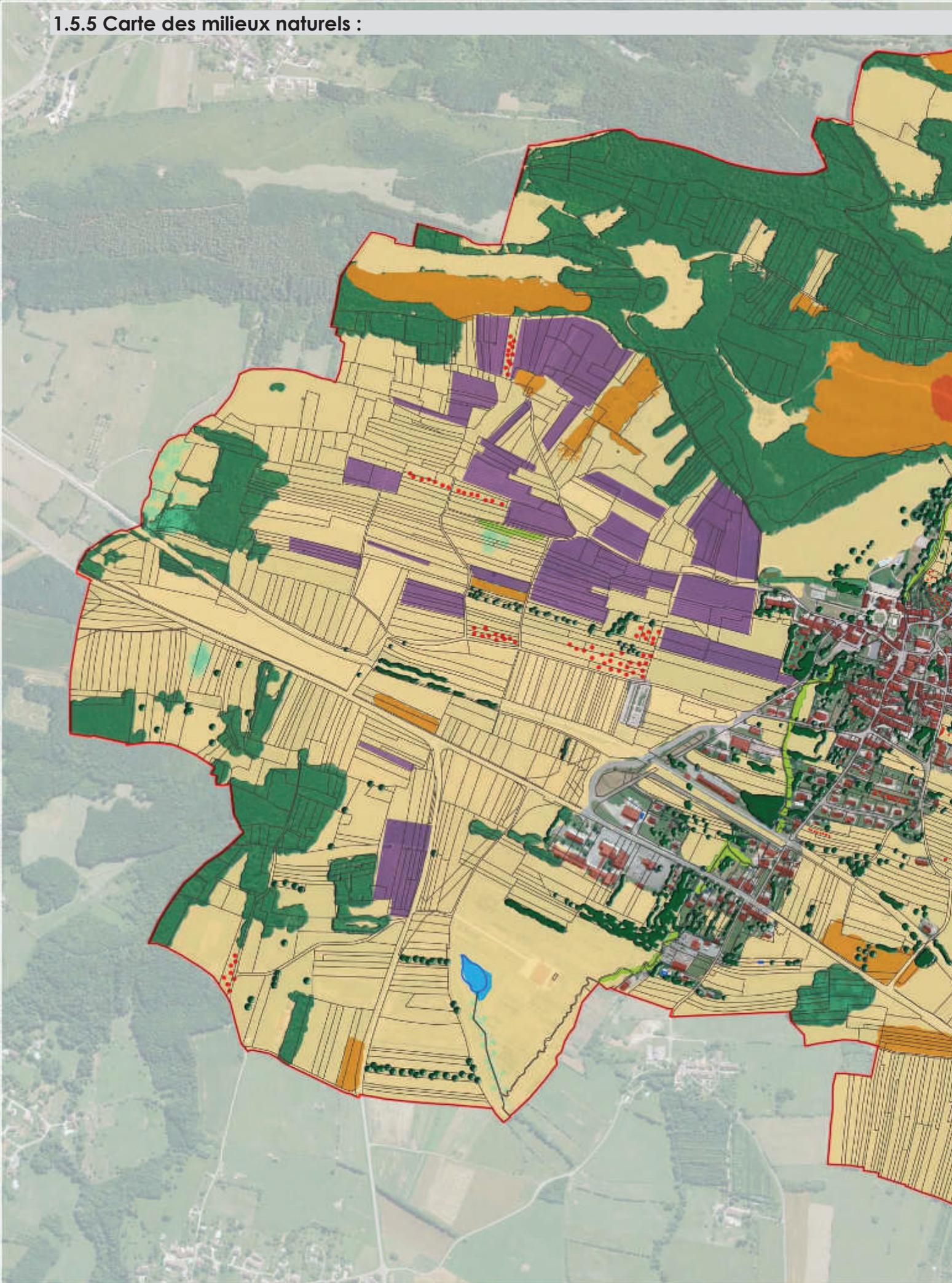
Une étude environnement réalisée par le cabinet Waechter en 1999 sur la commune de Cesancey (et dont quelques descriptions de milieux ont été reprises ci-dessus) recensait les communautés aviaires (indicateur pertinent de la qualité des milieux) sur un territoire qui a de nombreuses caractéristiques communes avec celui de Gevingey. Les approches de terrain nous ont permis par ailleurs d'observer un certain nombre d'espèces, enfin la ligue française pour la protection des Oiseaux dispose d'un répertoire des espèces observées sur la commune.

On notera la présence sur Gevingey et Cesancey de quelques espèces rares et menacées dont la nidification est possible voire probable, les milieux étant propices. L'engoulevent d'Europe est certainement la plus rare et la plus discrète de toutes, elle est strictement inféodée aux milieux de landes.

La pie grièche écorcheur, l'alouette Lulu, la huppe fasciée, le torcol fourmilier sont autant d'espèces observées sur la commune, potentiellement nicheurs, et menacés par la raréfaction de leurs habitats respectifs : disparition des haies, des vergers, des vieux arbres, des milieux semi-ouverts.

Les milieux aquatiques sont très peu répandus sur la commune, ce sont cependant des milieux importants pour le maintien d'une diversité biologique

1.5.5 Carte des milieux naturels :



1.6 LA TRAME VERTE ET BLEU : LES CORRIDORS BIOLOGIQUES

L'expression « corridor biologique » (ou « biocorridor ») désigne un ou des milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces (habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.).

D'une manière générale, le mot corridor désigne toute liaison fonctionnelle entre des écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces interdépendantes), permettant sa dispersion et sa migration.

Les corridors assurent ou restaurent les flux d'espèces et de gènes qui sont vitaux pour la survie des espèces et leur évolution adaptative. Ils sont donc vitaux pour le maintien de la biodiversité animale et végétale et pour la survie à long terme de la plupart des espèces.

On différenciera deux catégories de corridors : les espaces boisés et les milieux humides.

1.6.1 Les espaces boisés - la trame verte :

Les boisements occupent les reliefs peu propices à l'activité agricole du territoire communal. Ils marquent nettement le rebord du massif jurassien. Ils forment localement une ceinture autour du plateau de Géruge et plus globalement soulignent la structure en lanière du relief de la Petit Montagne. Le secteur ne comprend pas de très vastes massifs boisés mais est constitué d'un continuum de boisements allongés, étirés dont la taille va croissante vers le sud du département et vers le cœur de la petite montagne.

Ces massifs abritent notamment une faune de grands mammifères (chevreuils, sangliers...)

Au Nord de Gevingey, l'urbanisation (Lons le Saunier) rompt cette continuité et empêche les échanges.

En Bresse, on retrouve des boisements éclatés, peu de massifs de grande taille.

Les échanges entre l'Est et l'Ouest – entre la petite Montagne et la Bresse sont improbables étant donnée la multiplication d'obstacles et d'infrastructure de transport qui constituent des obstacles majeurs :

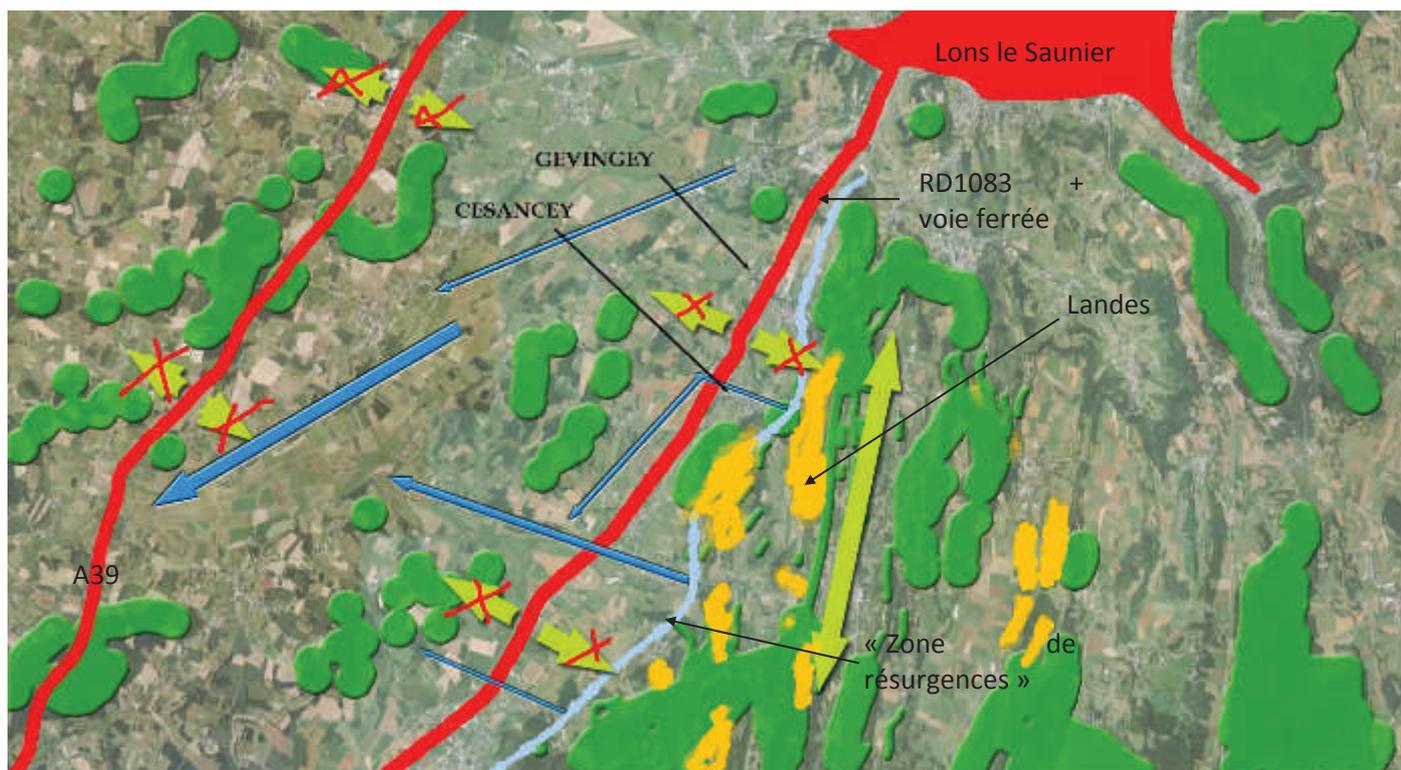
La RD 1083

La voie ferrée

L'autoroute A39 située plu à l'ouest

Le Revermont Sud a la particularité de posséder d'importants espaces occupés par des Landes. Gevingey et Cesancey sont les maillons les plus au nord de cet ensemble.

Ces milieux abritent potentiellement des espèces rares, cet ensemble de landes est favorable à l'existence et au maintien d'un noyau de population de ces espèces rares. Il est donc important de les maintenir.



1.6.2 Les milieux humides – la trame bleu

Les cours d'eau et les milieux humides périphériques forment une trame qui prend naissance au pied des reliefs du Jura, avec les nombreuses résurgences karstiques. Le réseau hydrographique, orienté à l'ouest se densifie dans le Bresse.

Les cours d'eau sont généralement accompagnés d'une ripisylve qui renforce le rôle de corridor en facilitant la circulation à couvert d'une petite faune.

Il n'y a pas de continuité entre l'est – la petite montagne où les circulations d'eau sont souterraines et l'ouest – la Bresse où ces circulations deviennent « aériennes ».

Les communes de la bordure du Jura ont une responsabilité particulière vis-à-vis de la qualité des eaux des cours d'eau car elles se trouvent en tête de bassin, zones particulièrement sensibles.

1.7 HIERARCHISATION DE L'INTERET ECOLOGIQUE DES MILIEUX NATURELS

1.7.1 Méthodologie

La hiérarchisation de l'intérêt écologique permet d'apprécier visuellement de façon directe l'intérêt relatif des différents milieux rencontrés. La méthode d'appréciation de la valeur écologique repose sur les critères suivants :

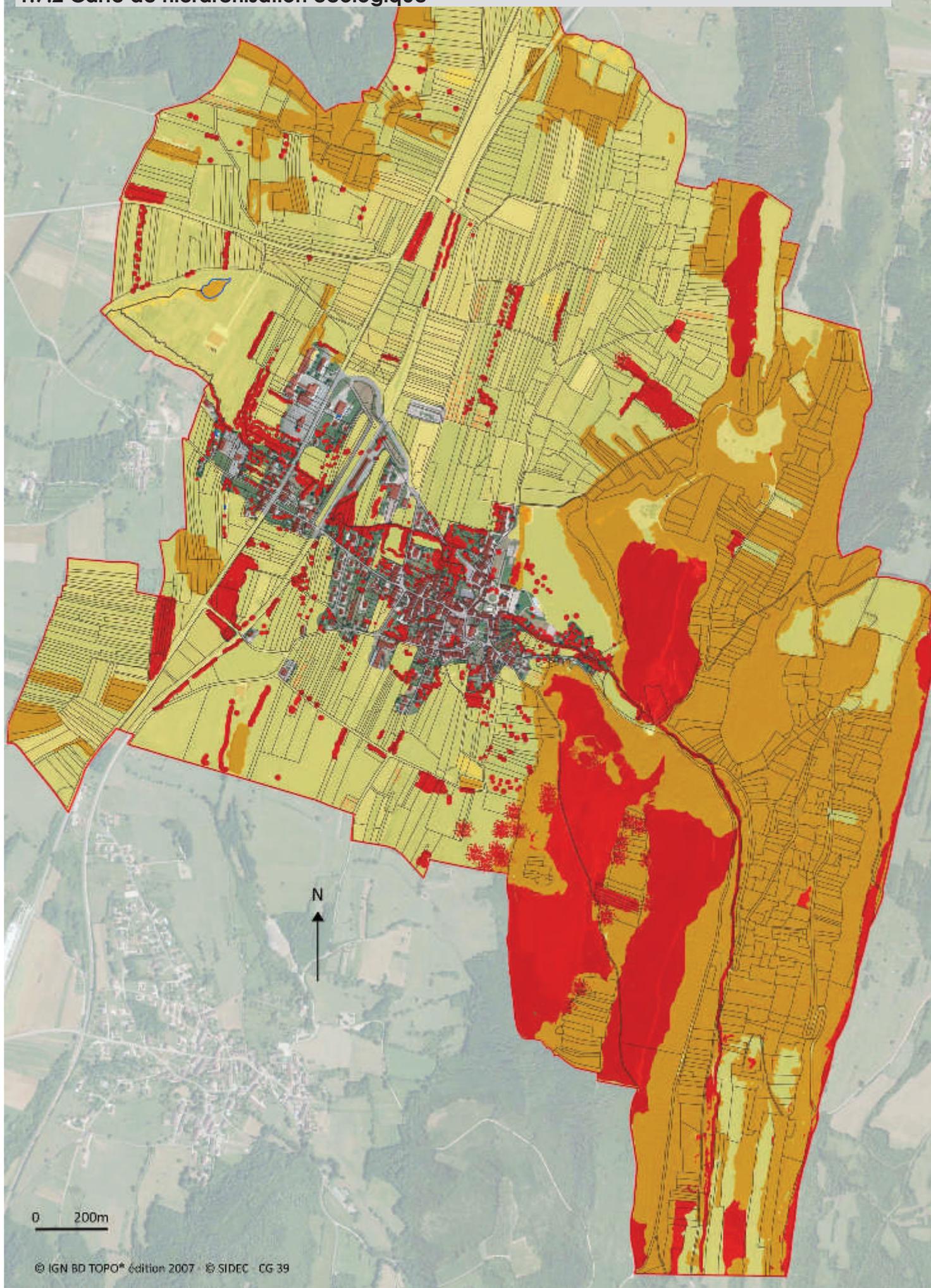
- La diversité des espèces et la présence d'espèces rares.
- La diversité écologique, qui intègre le nombre de strates.
- Le rôle écologique exercé sur le milieu physique (maintien des sols, régulation hydrique...) et sur le fonctionnement de l'écosystème.
- L'originalité du milieu dans son contexte régional ou local.
- Le degré de naturalité (de non artificialisation) et la sensibilité écologique (exposition et fragilité vis-à-vis de risques extérieurs).

	Diversité et présence d'espèces rares	Diversité écologique	Rôle écologique	Originalité du milieu	Degré de naturalité et sensibilité écologique	Gradient d'intérêt écologique
Culture	1	1	1	1	1	5
Prairie mésophile	1	2	2	1	1	7
Prairie mésohygrophile	2	2	2	1	2	9
Pelouses	3	3	3	2	2	13
Haies	2	3	3	3	2	13
Verger	2	2	3	3	3	13
Ripisylve	3	3	3	2	3	14
Lande Friche maquis	3	2	3	3	2	13
Forêt	2	3	3	2	2	12

1 : Faible	3 : Fort
2 : Moyen	4 : Très fort

Niveau d'intérêt écologique	Gradient
Intérêt écologique exceptionnel	18 à 20
Intérêt écologique fort	13 à 17
Intérêt écologique moyen	8 à 12
Intérêt écologique faible	4 à 7

1.7.2 Carte de hiérarchisation écologique



0 200m

© IGN BD TOPO* édition 2007 - © SÍDEC - CG 39

1.8 MILIEUX ET SITES NATURELS PROTEGES/INVENTORIES

1.8.1 Zone Natura 2000, ZNIEFF, Arrêté de biotope...

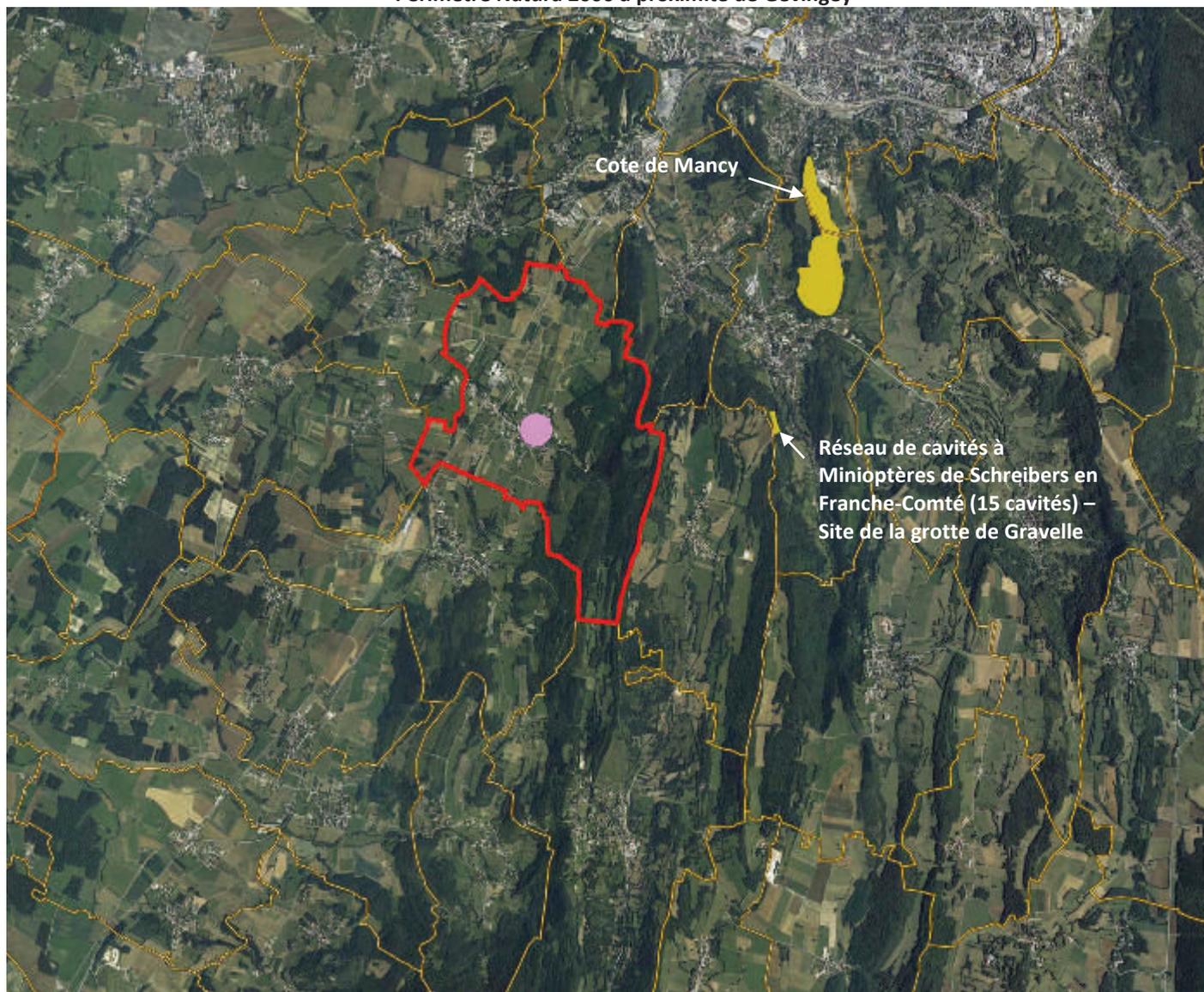
La commune ne compte aucun site protégé ou inventorié pour son intérêt écologique et/ou paysager, ni ZNIEFF, ZPS, ZICO, Natura 2000, etc.

Le territoire communal n'est inscrit dans aucun périmètre Natura 2000.

Néanmoins plusieurs périmètres Natura 2000 sont présents à moins de 5km à vol d'oiseau, pour lesquels les incidences prévisibles du PLU doivent être évaluées :

- Réseau de cavités à Minioptère de Schreibers en Franche-Comté (15 cavités) - FR4301351 – Site de la Grotte de Gravelle (commune de Macornay)
- Côte de Mancy – FR4302001 (Directive Habitat)

Périmètre Natura 2000 à proximité de Gevingey



■ Directive Habitats

1.8.2 Zones humides

Les zones humides, même de petite superficie présentent un intérêt, notamment pour la biodiversité. Elles jouent un rôle de filtre et d'auto épuration des eaux, garantissent le soutien d'étiage et ont un rôle de régulateur de crues. Celles-ci font l'objet de conventions internationales en application desquelles la France s'est dotée d'un plan national d'actions en leur faveur. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse (SDAGE) fait de la préservation de ces zones une priorité.

L'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R211-108 du code de l'environnement :

« Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques (...)

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

soit des espèces (indicatrices de zones humides),

soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides (...) »

La DREAL Franche-Comté ne recense aucune zone humide sur la commune de Gevingey.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Jura (FDCJ) a réalisé un inventaire complémentaire des zones humides sur chaque commune du département. Plusieurs zones humides sont inventoriées sur le territoire communal.

La prospection réalisée dans le cadre du projet de PLU a été l'occasion de compléter l'inventaire des zones humides sur la commune sur la base du critère végétation (**cf. carte de l'occupation des sols**). En l'absence de suspicion de présence de zones humides dans les zones à urbaniser définies par le PLU, il n'a pas paru opportun de réaliser des investigations complémentaires. En effet la végétation, la nature du sol, la configuration du terrain permettent d'évacuer la possibilité de l'existence de zones humides sur ces espaces.

L'inventaire détaillé de la FDCJ figure en annexe.

2. APPROCHE PAYSAGERE

Gevingey appartient – à l'entité paysagère du Vignoble Revermont selon la classification de l'atlas des paysages de franche Comté. Cette entité présente une transition douce entre les contreforts du Jura et le secteur de la plaine. La vigne occupe une place encore importante dans le paysage et se combine à d'autres occupations du sol. Le village est implanté en pied de versant, les points hauts offrent de larges points de vue en direction de l'ouest.

2.1 LES GRANDES UNITES PAYSAGERES

Une unité paysagère est définie comme un paysage porté par une entité spatiale dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat et de végétation présente une homogénéité d'aspect. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères.

La commune de Gevingey peut être décomposée en cinq grandes unités paysagères :

Unité 1 : La plaine agricole

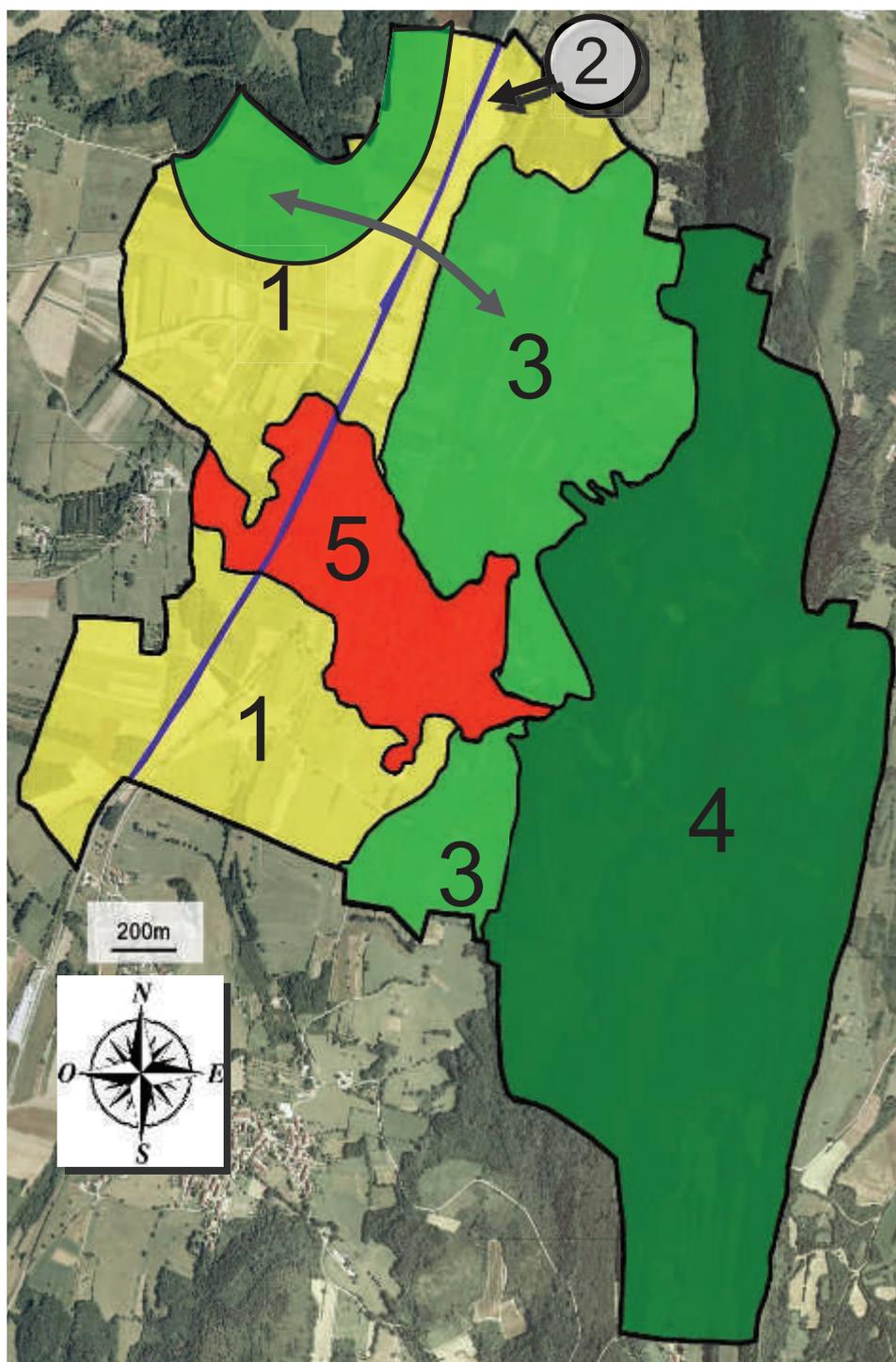
Sur la partie Ouest du territoire, le paysage appartient aux paysages bressans. Cette unité paysagère se distingue par un relief peu marqué et son ouverture sur des paysages assez vastes, structurés et délimités par les silhouettes des arbres (haies, bosquets, ripisylve, et forêt) et quelques vallonnements.

Les terres sont dédiées principalement à la culture, notamment de maïs, et aux pâtures.

Unité 2 : La RD 1083

La RD 1083 traverse la commune au niveau du quart Ouest. Elle crée une coupure nette dans le paysage et dans le fonctionnement du territoire. Elle marque également une rupture entre les deux grandes unités paysagères de la commune la Bresse et le Revermont. C'est sur cette dernière partie que se sont développés le village résidentiel (dont le centre ancien) et les activités vigneronnes.

Les automobilistes distinguent une bonne partie de la commune depuis la



route, le paysage étant très ouvert surtout sur le Revermont, sur la moitié nord de la commune. Cette visibilité se restreint au niveau de la traversée du village où les constructions referment le paysage.

Unité 3 : De la plaine aux coteaux

Cette unité paysagère marque la transition entre la plaine, légèrement vallonnée, et les pieds de coteaux, qui ont des pentes assez prononcées et qui amorcent les contreforts du Jura. Le relief longe le village côté Est et semblent avoir stoppé son extension de ce côté.

A l'Ouest de cet espace de transition on trouve des terres cultivées qui cèdent peu à peu la place à des vignes, des vergers, et à quelques pâtures.

Ces espaces étaient autrefois en grand partie occupés par la vigne, et une grande partie de ces terres bien exposées a conservé cet usage.

Cependant la friche gagne du terrain sur les terres agricoles, préfigurant l'avancée de la forêt et la fermeture des paysages.

Unité 4 : Les massifs forestiers

Les massifs forestiers forment un ensemble qui dépasse les frontières communales. C'est un espace fermé du point de vue paysager, la lisière forestière constituant un réceptacle visuel et une limite aux autres unités paysagères, elles servent d'arrière-plan au paysage de village vigneron qu'offre Gevingey.

La forêt gagne du terrain sur les espaces ouverts, les terrains pentus de l'Est de la commune où la déprise agricole favorise l'enfrichement puis la poussée de la forêt.

Unité 5 : Le village

Le village ancien est implanté en retrait par rapport à la route départementale, mais les constructions l'ont par la suite rejointe. Ce sont surtout des bâtiments de commerce et d'activité qui ont eu un intérêt commercial à être implanté le long de cette voie. Cette extension a donné au village une forme longiligne d'Est en Ouest.

L'urbanisation est bordée de vergers, de prairies et de vignes, qui permettent une transition « en douceur » avec l'espace agricole affirme le caractère rural du village.

2.2 SENSIBILITE VISUELLE

La **sensibilité visuelle** de la commune (ou degré d'exposition aux vues) est liée à la topographie et aux axes de circulation, générateurs de fréquentation.

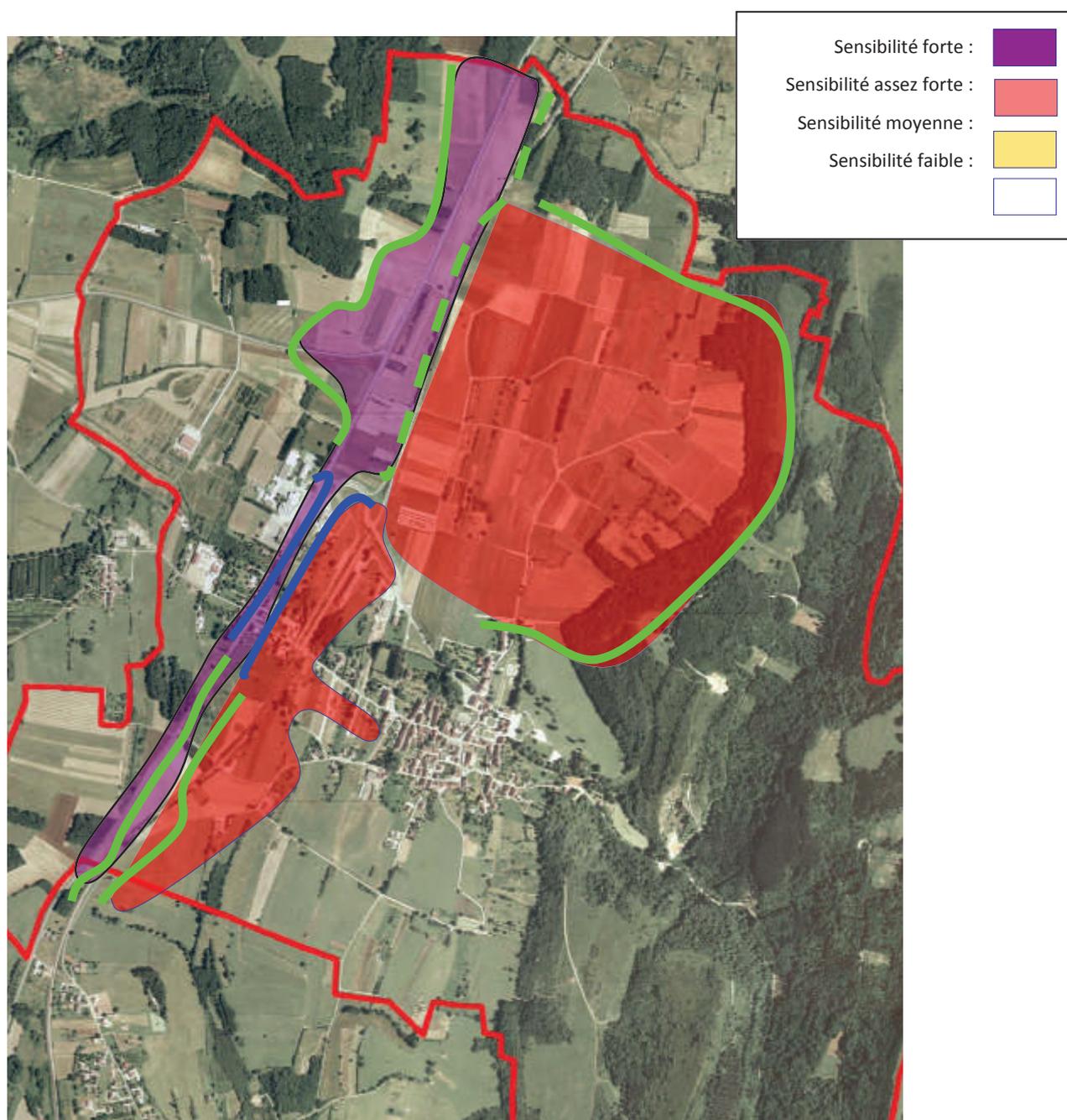
Le principal vecteur de vues est la RD 1083, route très fréquentée, ainsi que la voie ferrée Strasbourg Lyon qui transporte quotidiennement un nombre assez élevé de passagers. Les autres voies génèrent un trafic moindre, c'est donc à partir de ces deux axes que cette notion de sensibilité visuelle est abordée.

Le long de la RD 1083 la sensibilité est très forte mais restreinte en surface par les obstacles naturels ou artificiels qui se succèdent : Topographie, végétation, urbanisation

Seule la partie Nord Est offre de vastes vues sur le Revermont, conférant une sensibilité visuelle assez forte à cet ensemble de vignes, pâtures et vergers qui occupent les pentes.

Le village ancien est très peu perceptible depuis la RD 1083, seule la voie ferrée offre des vues sur la partie basse.

Les toitures du village sont en revanche assez bien visibles de la RD 1083 ou de la voie ferrée. Elles forment un ensemble assez cohérent avec une teinte brun assez uniforme.



2.3 POINTS DE VUE REMARQUABLES ET POINTS NOIRS PAYSAGERS :

Les principaux points de vue panoramiques :



Les **points de vue remarquables** sont implantés sur les hauteurs à l'Est du territoire communal. La végétation limite ces vues panoramiques

Les **points noirs** sont des éléments inesthétiques plutôt nuisibles au paysage et à l'image du village. Ce sont généralement des bâtiments ou des équipements qui auraient besoin d'être intégrés dans le paysage, d'être entretenus, ou simplement d'être dissimulés (par de la végétation ou autre).

Ils sont peu nombreux, et par rapport à d'autres communes, on constate un réel effort d'intégration de certains équipements, comme les transformateurs électriques.



Quelques-uns des points noirs paysagers relevés :

<p>Scierie et entrepôt entrée principale de Gevingey</p>	<p>Bâtiment délabré près de la voie ferrée</p>	<p>Hangar extrémité Est du village</p>

<p>Transformateur du passage à niveau</p>

2.4 LES ENJEUX PAYSAGERS

- Conserver le caractère groupé de l'urbanisation
- Préserver les paysages vierges d'urbanisation
- Préserver les points de vue remarquables.
- Suppression des points noirs
- Requalification des friches industrielles

